

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Avril 2008

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/04

OBJET : Déclassement d'une section de l'ancienne RD 142 et d'une parcelle contiguë pour intégration dans le domaine privé du Département, sur le territoire de la commune de Dammarie-les-Lys. Approbation des résultats d'enquête publique et de la cession à la S.C.I. du Plateau de Bière.

- Canton de Perthes-en-Gatinais

RÉSUMÉ : Le présent rapport est relatif à l'approbation des résultats d'enquête publique de déclassement d'une section de l'ancienne RD 142 et d'une parcelle contiguë pour intégration dans le domaine privé du Département, sur le territoire de la commune de Dammarie-les-Lys. Il a pour objet également l'approbation de la cession de ces délaissés à la SCI du Plateau de Bière.

Notre Assemblée a pris en considération le 23 novembre 2007 le projet de déclassement d'une section de l'ancienne RD 142 et d'une parcelle contiguë sur le territoire de la commune de Dammarie-les-Lys pour leur classement dans le domaine privé départemental, en vue de leur cession à la S.C.I. du Plateau de Bière.

L'enquête publique de déclassement s'est déroulée du 22 janvier 2008 au 8 février 2008 inclus.

Aucune observation n'a été enregistrée sur le registre d'enquête et le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'issue de l'enquête dans son rapport en date du 14 février 2008.

La S.C.I. du Plateau de Bière, par lettre du 19 février 2008, a demandé au Département de lui céder ces délaissés de voirie, cadastrés sections AE n° 324 pour 66 m², AE n° 325 pour 1 453 m², BE n° 16 pour 1 381 m², BE n° 2 pour 2 632 m² et BE n° 3 pour 6 161 m², soit un total de 11 693 m².

La cession interviendra au prix de 5 € du mètre carré correspondant à l'actualisation du prix d'achat de ces terrains, lors de l'aménagement antérieur du carrefour, soit un montant de 58 465 €.

Je vous propose donc de prendre acte de l'avis émis par le Commissaire enquêteur et d'approuver les résultats de l'enquête publique de déclassement, ainsi que la cession à la S.C.I. du Plateau de Bière.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 3/04 des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. AÏELLO
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 18 Avril 2008

OBJET : Déclassement d'une section de l'ancienne RD 142 et d'une parcelle contiguë pour intégration dans le domaine privé du Département, sur le territoire de la commune de Dammarie-les-Lys. Approbation des résultats d'enquête publique et de la cession à la S.C.I. du Plateau de Bière.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'avis du service des Domaines de l'Etat en date du 1^{er} mars 2007,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les résultats de l'enquête publique de déclassement d'une section de l'ancienne RD 142 et d'une parcelle contiguë sur le territoire de la commune de Dammarie-les-Lys pour incorporation dans le domaine privé départemental.

Article 2 : d'approuver la cession par le Département de ces délaissés à la S.C.I. du Plateau de Bière, cadastrés sections AE n° 324 pour 66 m², AE n° 325 pour 1 443 m², BE n° 16 pour 1 381 m², BE n° 2 pour 2 632 m² et BE n° 3 pour 6 161 m², soit un total de 11 693 m² moyennant le prix de 106 850 €.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département l'acte administratif ou notarié, ainsi que tout document nécessaire à la concrétisation de cette vente.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

